

Digne-les-Bains, le **11 SEP. 2026**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026-254 010
portant publication de la liste des candidats au premier tour des élections sénatoriales du
27 septembre 2026
dans les Alpes-de-Haute-Provence

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
*Chevalier de la légion d'honneur
Officier l'ordre national du Mérite*

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les candidatures enregistrées ;

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats au premier tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 est établie, conformément à l'ordre de leur enregistrement, ainsi qu'il suit :

Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant	Date et heure de la déclaration en préfecture
MOUGEY Marianne	MAZI Maxime	le 07/09/2026 à 10h19
DURNERIN Fabrice	ABEILLE Aurélie	le 07/09/2026 à 14h20
COLOMBERO Stéphanie	GARNIER Sébastien	le 07/09/2026 à 16h27
ROUX Jean-Yves	DEPIEDS Laurence	le 08/09/2026 à 09h06
DURBEC Stéphane	BERGERON Agnès	le 10/09/2026 à 16h27

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels en mairie.

Un exemplaire sera déposé sur la table de chaque section de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, direction du management, de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (31, rue Jean-François LECA – 13002 Marseille Cedex 6).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture, la Présidente du tribunal judiciaire de Digne-les-Bains, présidente du bureau du collège électoral, Mesdames et Messieurs les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général



Xavier PANNECOUCKE